

Le système fiscal colonial et la dynamique d'identification communautariste en Algérie (1830-1918)

Session thématique « Le soubassement économique »

Mardi 20 juin 2006, matin (9h45-11h45), salle F 05

L'analyse de la fiscalité et de la politique budgétaire coloniale en matière de dépenses fait ressortir qu'entre 1830 et 1918 un principe de communautarisation a été mis en place en Algérie, installant pour une longue période une pratique d'administration séparée sur des bases officielles d'identification ethnique.

La « communauté indigène », composée essentiellement d'agro-pasteurs, si elle a été la première à contribuer aux finances publiques, a été la dernière servie. L'autorité publique a institutionnalisé un système utilisant la médiation du politique pour transférer collectivement des ressources d'une communauté à l'autre. Si un tel système a permis de maintenir en place les notabilités de commandement locales en leur attribuant des fonctions de collecte de l'impôt, reproduisant en cela certains traits historiques antérieurs à la colonisation, il a, en même temps, faute de retour sous forme de service public de leurs recettes aux payeurs, fait apparaître ces notabilités – et l'administration – comme des éléments purement répressifs au profit d'un colonat identifié ethniquement comme communauté d'Européens.

Dès lors, on peut y voir l'une des raisons du détournement des populations algériennes de leurs propres notabilités historiques ainsi démonétisées. Elles chercheront, de ce fait, le chemin de leur émancipation sous la conduite d'autres médiateurs, principalement issus du sous-

prolétariat qui sauront combiner l'opposition ethnique aux colons, l'opposition politique à l'administration et l'opposition sociale aux notabilités musulmanes. À ce résultat s'en ajoute un autre : après une si longue tradition, l'administration algérienne ne pourra pas avant longtemps apparaître comme une instance de médiation ou de service public. Elle donnera toujours l'image, jusqu'à nos jours, d'un fondé de pouvoir gérant privativement l'État au bénéfice de « rentiers » et au détriment des véritables « payeurs ».